



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 15 septembre 2022

Nombre de conseillers :
En exercice : 15
Présents : 14 (+ 1 pouvoir)
Vote pour : 14
Vote contre : 0
Abstention : 1

Date de la convocation :
08/09/2022

L'an deux mil vingt-deux, le 15 septembre, à 18 heures 15 minutes, le conseil municipal, régulièrement convoqué le 8 septembre 2022 s'est réuni à la mairie dans la salle de conseil, en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Françoise PLAT, Maire. La convocation a été affichée le 9 septembre 2022.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Françoise PLAT - Yvette MASSET - Guy DUCHOSSOIS - Bruno MAZIOU - Pascal BRAULT - Pedro BÄCHLER - Evelyne CAIL - Jean-Luc ESNAULT - Benoit DEFFIE - Claude DUVOUX - M Sylvain DECOURS - Mme Florence FOUSSIER - Mme Annik MOREL - François VIGREUX.

Absent excusé :

M Patrick MOREL ayant donné pouvoir à Mme Annik MOREL

Madame Françoise PLAT, Maire, fait l'appel, le quorum étant atteint l'assemblée peut délibérer. Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121 - 7 du Code général des collectivités territoriales.

Monsieur Jean-Luc ESNAULT est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

<u>N° 51/2022</u>	OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION LEADER POUR LA CREATION D'UN OBSERVATOIRE ORNITHOLOGIQUE	7. Finances Locales 7.5. Subventions
--------------------------	---	---

Madame la Maire expose la possibilité de solliciter au Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais une subvention LEADER pour la création d'un observatoire ornithologique. Elle expose les modalités de cette demande et le plan de financement.

Le conseil municipal décide :

- ✓ D'approuver le projet de création d'un observatoire ornithologique
- ✓ D'approuver le plan de financement ci-dessous :

OBSERVATOIRE ORNITHOLOGIQUE

MONTAGE FINANCIER

MONTANT DES TRAVAUX	15 988,20 €	HT
	3 197,64 €	TVA
	19 185,84 €	TTC
FINANCEMENT		
AUTOFINANCEMENT	3 197,64 €	
LEADER	12 790,56 €	
TOTAL	15 988,20 €	

✓ D'autoriser Mme la Maire à solliciter la subvention LEADER et à signer tous les documents nécessaires.



La Maire,
Françoise PLAT

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture le 19/09/2022 et de la publication le 19/09/2022



La Maire,
Françoise PLAT